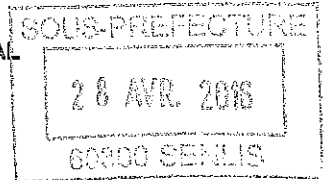




DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 25 AVRIL 2016



L'an Deux Mil Seize, le lundi 25 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 19 avril Deux Mil Seize, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH – M. CAPET - M. RAZACK – Mme BUZIN – M. BOYER - M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT – Mme BLANQUET - M. MERCIER – Mme KHACHAB - M. BELOUAHCHI – Mme REZZOUG – Mme BOUKALLIT - Mme LOBGEIS - M. TOUBACHE - Mme DAILLY - Mme SALMONA – M. HEURTEUR – Mme NIDALHA - M. LABET - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : Mme SAUVAGE représentée par Mme Rezzoug - M. BENOIST représenté par M. D'Inca – Mme SALOMON représentée par Mme Belfquih – M. CANONNE représenté par M. Boyer.

ETAIT EXCUSEE : Mme TOURE

ETAIENT ABSENTS : M. TUIL – M. GAMBIER - M. VIELLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

❖-❖-❖

07 - JEUNESSE – BOURSE D'AIDE AUX PROJETS - Extension des thématiques.

Sur le rapport de monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

Vu la délibération du 26 mai 2003 portant création de la bourse d'aide aux projets,

Vu la délibération du 26 mars 2007 modifiant les montants de la bourse d'aide aux projets,

Vu la délibération du 22 juin 2009 fixant de nouveaux critères d'attribution,

Vu la délibération du 29 mars 2010 modifiant les critères d'attribution,

Considérant que cette bourse d'aide aux projets est destinée à des lycéens, étudiants ou sans emploi, âgés de 16 à 28 ans, domiciliés à Montataire depuis au moins un an, engagés dans un cursus de formation ou un projet de développement culturel, sportif, voire associatif,

Considérant que cette bourse n'est que partiellement utilisée par les jeunes et qu'il y a intérêt à l'étendre à des projets portant sur la citoyenneté, l'environnement, la santé et la prévention, l'animation de la vie locale.

Vu l'avis favorable de la Commission jeunesse du 11 février 2016,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 26 voix Pour, 2 Abstentions et 1 voix Contre,

Décide d'étendre la bourse d'aide aux projets aux thématiques suivantes : citoyenneté, environnement, santé et prévention, animation de la vie locale.

Confirme les montants maximum :

- 200 € par jeune et par année civile pour les demandes individuelles,
- 600 € pour les projets collectifs.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 28/04/2016

Publié ou notifié le :

..... 06/05/2016

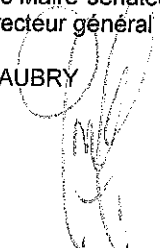
Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/05/2016

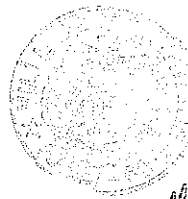
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire-sénateur et par délégation
Le Directeur général

Yann AUBRY



Pour extrait certifié conforme,



Jean Pierre BOSINO

Maire,
Sénateur de l'Oise

